

LA ZEC

-Suivez nous sur internet au <https://zecdespasses.reseauxec.com>



Zec des Passes.ca - Lac-Saint-Jean

zec_des_passes

Numéro d'établissement # 627839. ENREGISTREMENT

Que vous soyez un propriétaire de chalet, un visiteur, un campeur, un randonneur ou que vous ne faites que passer sur la Zec, il est **obligatoire** d'arrêter au poste d'accueil pour faire votre enregistrement (même pour les détenteurs de forfaits universels et âge d'or) Vous devez obtenir un formulaire d'excursion chaque fois que vous entrez sur le territoire. Vous avez également l'obligation de remettre votre feuillet d'excursion à votre sortie. Des vérifications intensives seront faites par nos assistants cette année. *Règlement #4 sur l'enregistrement dans la Zec des Passes.*



POSTE D'ACCUEIL VIRTUEL

Le poste d'accueil virtuel est accessible via le site de la Zec en cliquant sur l'icône

Service en ligne Enregistrement Achat de croix Réservation

Vous pouvez, après y avoir créé votre profil, acheter vos forfaits saisonniers, vous enregistrer pour une excursion de pêche, de chasse ou un passage. Le paiement se fera par carte de crédit. Vous devez imprimer votre feuillet ou enregistrer celui-ci dans votre téléphone.

MODES DE PAIEMENTS

La récente fermeture du point de service de la Caisse Desjardins de St-Ludger-de-Milot rend plus complexe la gestion de la monnaie pour nos postes d'accueil, comme pour plusieurs commerces du secteur Milot. C'est pourquoi votre Zec des Passes désire inciter ses utilisateurs à privilégier les paiements sans contact par carte de crédit et carte de débit lors de leurs passages aux postes d'accueil.

Aussi, l'utilisation du poste d'accueil virtuel demeure un moyen rapide et efficace pour vos achats de forfaits et vos enregistrements. Merci de votre collaboration.



ARTICLES PROMOTIONNELS

Procurez-vous la nouvelle casquette au motif camouflage et au logo vintage! En vente à nos postes d'accueil pour seulement 26.00\$ +tx.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉS DES MEMBRES ET UTILISATEURS DE LA ZEC DES PASSES

La première version de notre Code d'éthique a été adoptée en 2011. Les contextes et les réalités de fonctionnement de la Zec ont beaucoup changé depuis. Cette nouvelle édition vise à mettre à jour les exigences de responsabilités des membres et utilisateurs. Elles sont en lien avec l'évolution des mesures et règles d'encadrement touchant nos activités de pêche, de chasse, l'ajout et le déploiement des activités récréatives et récréotouristiques, la protection et le développement du territoire de même que l'impact à plusieurs niveaux de l'utilisation des médias sociaux.



Ce code d'éthique adopté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024 est disponible sur notre site internet et aux postes d'accueil.

UNITÉS D'HÉBERGEMENTS

RÉSERVEZ DÉS MAINTENANT votre unité d'hébergement en formule prêt-à-camper, chacune à partir de 131,21\$+tx la nuitée.

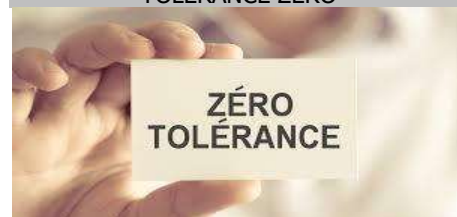


LE SITE DU LAC MOFFATT offre une unité de style chalet conventionnel et se trouve aux abords du magnifique lac Moffatt (pêche à l'omble de fontaine). C'est la seule unité d'hébergement aux abords du lac Moffatt. Une embarcation est disponible gratuitement pour les locataires de cette unité. Cette offre de location isolée vous permet de profiter pleinement du secteur et du lac. Une harmonie totale avec la nature!



LE SITE DE LA RIVIÈRE ALEX offre deux unités de style POD éloignées d'environ 25 mètres. Ce site propose un peuplement d'épinettes noires matures et la rivière Alex agrémente très certainement votre séjour!

TOLÉRANCE ZÉRO



La Zec des Passes applique la tolérance Zéro en ce qui concerne les abus verbaux ou physiques envers ses employés :

- Paroles désobligeantes,
- Gestes agressifs
- Blagues ou propos à caractère sexuel
- Menaces ou intimidation

Nous comptons sur votre collaboration pour partager et propager un message de respect et de tolérance entre les membres et les employés.

DROIT D'USAGE D'ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

Le droit d'usage d'activités récréotouristiques permet à tous les utilisateurs de participer équitablement au maintien des infrastructures et services tels : la signalisation avancée, cartographie et circuits numériques, stationnement d'accès au 22 km, surveillance, Pavillon d'accueil Alain Larouche (lac Moffatt), toilettes sèches, panneaux d'interprétation, rampes de mise à l'eau, site écotouristique aménagé et cartographies marines.

Il s'applique aux activités de pratique de VTT, récolte de produits forestiers non ligneux. (bleuets, if, champignons) et descentes de rivière, canot/kayak.

3.00\$+tx par personne/famille par séjour
15.00\$+tx par personne/famille par saison NB. Ce droit non cumulatif s'applique aux clients **qui n'ont pas** acquitté de droit pour une autre activité.

*Droit de passage en sus.

GUICHETS D'ENREGISTREMENT ET DE SORTIE

Le poste d'accueil principal dispose maintenant de deux guichets afin d'améliorer la fluidité.

La collaboration des utilisateurs est essentielle pour le bon fonctionnement de ces guichets :

- > Respecter les voies de circulation pour chaque guichet.
- > Stationner votre véhicule de manière à ne pas obstruer la circulation des autres usagers.
- > Rouler lentement aux abords du poste d'accueil. C'est une question de sécurité.
- > Aucun paiement n'est autorisé à ces guichets.

Rappel: TOUT utilisateur est dans l'obligation d'arrêter au poste d'accueil à sa sortie du territoire.

PÊCHE

PEAU DU POISSON

Lorsque vous transportez du poisson, vous devez toujours laisser un **morceau de peau** sur les poissons pour en identifier l'espèce. Pour le doré, il doit être transporté en entier ou en filets coupés en portefeuille.



OUVERTURE DU LAC BERNABÉ

L'ouverture du mytique lac Bernabé sera le **vendredi 31 mai 2024**. La limite de prises est de 2 touladis. Notez que ce lac sera fermé dès que le quota de touladis sera atteint.

Attention : L'ouverture de la pêche au brochet étant le 1 juin 2024, toute capture de brochet sur ce lac devra être remise à l'eau.

PLAN DE GESTION DU DORÉ 2017-2026

La réglementation pour la pêche au doré est toujours en vigueur sur la Zec des Passes. Pour les zones 28 et 29, il faut remettre à l'eau les dorés d'une taille inférieure à 32 cm et supérieure à 47cm.

FÊTE DE LA PÊCHE



La Fête de la pêche est de retour cette année à la Zec des Passes! Des activités d'initiation à la pêche pour les jeunes se dérouleront au site du lac à Moffat les 8 et 9 juin 2024. L'ensemble des modalités d'inscriptions sera disponible au poste d'accueil et sur notre page Facebook.

PÊCHE AU DORÉ ET AU BROCHET

Le ministère a établi l'ouverture de la pêche au doré et au brochet à date fixe chaque année, soit le 1 juin. Les pêcheurs doivent donc remettre à l'eau ces espèces s'il y a des captures avant cette date.

CONCOURS « DÉCLARE TES PRISES »

Un chasseur ou un pêcheur parmi ceux qui auront déclaré du poisson ou du petit gibier durant la saison, sera l'heureux gagnant d'un certificat-cadeau d'une valeur de 500\$ au Restaurant dépanneur du Parc.

RESTAURANT DÉPANNEUR — DU PARC —

Le tirage se fera électroniquement à la fin de la saison 2024. Pensez-y, c'est notre ressource.

REMISE À L'EAU

La remise à l'eau est une opération délicate qu'il faut accomplir avec minutie pour donner toutes les chances au poisson de survivre.

- Privilégiez les hameçons circulaires;
- Rincez-vous les mains dans l'eau avant de manipuler le poisson pour ne pas enlever la couche protectrice de mucus sur son corps;
- Évitez de toucher ses branchies et ses yeux;
- Limitez le temps de manipulation hors de l'eau à moins de 15 secondes;
- Retirez l'hameçon délicatement en utilisant des pinces à long bec ou coupez la ligne le plus près possible de l'hameçon s'il est trop profondément engagé.



Les pêcheurs sur le territoire de la Zec des Passes doivent informer

les préposés s'ils sont témoins de capture d'espèces de poissons inconnus dans un secteur spécifique de la Zec. Ces informations permettent de réaliser un suivi rigoureux de ces plans d'eau en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CARTE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO OBLIGATOIRE AVEC VOTRE PERMIS DE PÊCHE

Depuis le 11 juin 2021, en plus d'un permis de pêche valide, vous devez avoir en main une pièce d'identité avec photo qui confirme votre identité.

Cette pièce d'identité avec photo doit avoir été délivrée par un gouvernement ou l'un de ses ministères ou par un organisme

public et être présentée sur-le-champ à un(e) agent(e) de la protection de la faune ou à un(e) assistant(e) qui vous en fait la demande.

Passez un bel été et bonne pêche!

VILLÉGIATURE

CAMPING RUSTIQUE DU LAC CÔTÉ ET DE LA RIVIÈRE ALEX

Deux sites de camping rustique saisonniers ou courts séjours sont maintenant disponibles au lac Côté et près de la rivière Alex dans le secteur Bernabé. Ces sites qui sauront charmer les amateurs de nature comptent trois emplacements chacun qui peuvent accueillir, tente, tente-roulotte, campeur motorisé ou roulotte de voyage. On y retrouve des toilettes sèches et des puits d'évacuation des eaux ménagères.



CANOT SUR LA PETITE RIVIÈRE PÉRIBONKA

La Petite rivière Péribonka est l'une des plus belles rivières de la Zec des Passes pour pratiquer le canotage. Plusieurs groupes de canoteurs en font la descente chaque année de juin à septembre.

Ce magnifique cours d'eau est souvent comparé à la rivière Bonaventure et à la rivière Sainte-Marguerite, par les canoteurs qui la fréquentent. La Zec des Passes a développé un site de camping pour la deuxième nuitée aux abords de la rivière à environ 22 kilomètres du départ au lac du Camp. Ce site écotouristique permet d'avoir accès au poste d'accueil secondaire de la Zec des Passes. Il donne aussi accès à certains services comme des plateformes pour tente, plateforme avec toit, une toilette sèche, un quai et du bois de chauffage. Assurez-vous de réserver vos emplacements avant votre excursion. Pour en savoir plus sur cette activité et consulter la cartographie, visitez notre site internet sous l'onglet *Canot & Circuits proposés*.



CHASSE

RESPECT DURANT LA CHASSE

Chaque année, la période de chasse aux gros gibiers est attendue par près de 2000 chasseurs et chasseuses sur le territoire de la Zec. Nous invitons donc tous les utilisateurs à faire preuve de respect envers ceux qui pratiquent ce loisir.

Autant que possible, réduisez vos déplacements près des sites d'affût, respectez les aménagements des chasseurs et portez un dossard orange lors de vos déplacements, même si vous ne chassez pas.



SITES D'AFFÛT

Dans le but d'en faciliter la gestion, des ajouts ont été faits aux Modalités de gestion et de pancartage des sites d'affût.

Vous pouvez consulter la brochure sur notre site internet dans la section CHASSE ou demander votre copie à nos postes d'accueil.

Pour renouveler l'enregistrement d'un site d'affût :



En personne au poste d'accueil principal; Du 1 juillet au 26 septembre 2024; Faire l'achat de l'autocollant 2024 3.00\$tx incl.

Le site doit avoir été renouvelé en 2023; Les résidents de l'extérieur peuvent renouveler leurs sites par téléphone. En 2024, le mâle avec des bois de 10cm et plus sera permis. Bonne chasse!

RÉSEAU ROUTIER

COMMUNICATION RADIO

La sécurité des utilisateurs est une priorité pour la Zec des Passes, afin de prévenir les accidents, annoncez votre présence à l'aide d'une radio émettrice de type CB sur le canal #10.



VOIE DE CONTOURNEMENT VTT

Ce sentier balisé qui longe le chemin des Passes entre les kilomètres 22 et 27 offre une alternative sécuritaire pour les nombreux utilisateurs de véhicules hors route de ce secteur. Il est maintenant possible pour les quadistes d'utiliser un sentier de VHR conforme qui accède aux secteurs Grandes Pointes, Brûlé, Bleuets Secs et Moffat. Bonne randonnée!



TRAVAUX DU RÉSEAU ROUTIER

Vous avez des demandes de travaux? Écrivez-nous au admin@zecdespasses.com en mentionnant les détails des problématiques que vous avez observées, les points GPS et des photos si possible. N'oubliez pas vos coordonnées pour que nous puissions communiquer avec vous pour en discuter. Aussi, vous pouvez toujours remplir un formulaire de commentaire disponible aux postes d'accueil.



Notez que seuls les commentaires écrits seront analysés et traités dans les meilleurs délais. Pour connaître le nom de votre représentant de secteur, communiquez avec l'administration de la Zec.

NUMÉROS D'URGENCE

-Pour une urgence : à partir d'un téléphone satellite 418-748-7575 et à partir d'un téléphone cellulaire 418-522-1515 (Ces numéros sont l'équivalent du 9-1-1, ils vous permettent d'entrer en contact avec un site d'urgence régional. Ils permettront de mieux situer l'endroit où vous êtes sur la Zec des Passes);

-Lors de feux de forêt, vous pouvez obtenir de l'information sur le site internet suivant : www.sopfeu.qc.ca;

-Pour dénoncer tout acte de braconnage : A.P.F. d'Alma (Agent de Protection de la Faune) 418-668-0128. En cas d'absence : 1-800-463-2191.

-En cas de vol : Sûreté du Québec de Dolbeau-Mistassini 418-276-2871 ou à Alma au **418-662-6606**.



VOS ADMINISTRATEURS

M. Donald Pilote (président),
M. Gérald Fortin (vice-président, voirie),
M. Alain Simard (secrétaire-trésorier),
M. Sabin Bouchard (faune),
M. Steves Simard (récréotourisme),
M. Patrick Savard (récréotourisme),
M. Pierre-Luc Gaudreault (faune),
Mme. Louise Lamoureux (administratrice),
M. Frédérick Gagnon (directeur général).
Le conseil d'administration et les employés de la Zec vous souhaitent une bonne saison 2024!

Le conseil d'administration de la Zec des Passes
Une des rares Zecs où vous pouvez pêcher la truite mouchetée, la truite grise, le doré et le brochet